

NOTICE DU PERMIS DE CHASSER SAISON 2026-2027

Chères amies chasseresses, chers amis chasseurs,

Ce document vous présente les différentes options pour valider votre permis de chasser en Vendée. Nous vous invitons à réaliser cette démarche en **E-validation** sur notre site internet qui permet une obtention immédiate de votre validation par une opération très simple (sous condition de pouvoir imprimer le document chez vous). Vous avez toujours la possibilité de faire votre demande par courrier, via le présent document accompagné du règlement correspondant par **chèque**. Vous recevrez alors votre validation **sous 1 mois environ**.

Nous vous rappelons que l'assurance « responsabilité civile chasse » est obligatoire. Vous pouvez souscrire celle que nous vous proposons avec notre partenaire BS ASSURANCES, mais vous êtes libre de choisir une autre compagnie. Cette assurance a été négociée à un tarif préférentiel (sans garantie corporelle du chasseur et du chien). Pour bénéficier des garanties complémentaires indispensables : capital décès, invalidité permanente, chien, arme, assistance... contactez le numéro : 01.60.09.43.43 (appel non surtaxé).



Option n°1 : Validation par internet = plus simple, plus rapide et sécurisée

1° - Si vous avez pris votre validation en ligne la saison dernière, il vous suffit de renseigner votre adresse mail et votre mot de passe.



La validation en ligne n'est pas possible pour :

- les mineurs,
- les majeurs sous tutelle.

2° - 1ère connexion

Veillez cliquer sur **s'inscrire maintenant**
Il vous suffit maintenant de suivre les étapes.

3° - Validation possible pour un tiers

Il vous est possible à partir de votre compte de prendre une validation pour un tiers.





Option n° 2 : Validation par courrier : mode d'emploi

(Frais d'envoi postal = 5 €)

1. Remplir le bon de commande :

- Le type de validation que je souhaite en cochant les cases correspondant à mes options et je précise le montant total dans la dernière ligne du tableau. La Fédération vous propose une assurance en responsabilité civile auprès de l'assureur.
- Les règlements doivent être établis au centime près.
- **Les règlements en espèces ne sont pas acceptés.**

Pour les mineurs et majeurs sous tutelle, le cadre « autorisation de chasser accordée par » (au recto du document) doit obligatoirement être rempli et signé par un parent ou tuteur.

2. Avant de fermer votre enveloppe, assurez-vous que :

- Votre bon de commande est signé.
- Vos coordonnées et références du permis de chasser sont exactes.
- Votre chèque **est signé** et correctement libellé à l'ordre de « Régisseur de Recettes FDC85 ».
- Le montant du chèque correspond à celui que vous avez reporté dans la case « MONTANT TOTAL » de votre bon de commande.

3. AFFRANCHIR VOTRE COURRIER au tarif en vigueur !

Tout dossier incomplet sera rejeté et retourné. Pour rappel, votre permis n'est valable que si vous êtes assuré !

Information sur le coût d'une validation du permis de chasser 2026-2027

Détail des montants	PERMIS DÉPARTEMENTAL		PERMIS NATIONAL
	Petit gibier	Petit et grand gibier	Grand gibier inclus
Cotisation fédérale	81,00 €	81,00 €	106,31 €
Cotisation grand gibier 85		13,00 €	
Redevance départementale cynégétique et droit de timbre (taxe d'état)	59,60 €	59,60 €	59,60 €
Part forfaitaire FNC			57,64 €
Frais de dossier FNC			5,00 €
Abonnement revue du chasseur vendéen	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Frais administratif FDC (uniquement pour les bons de commande papier hors nouveau chasseur)	5,00 €	5,00 €	5,00 €
TOTAL si validation en ligne	150,60 €	163,60 €	238,55 €
TOTAL si validation en bon de commande papier	155,60 €	168,60 €	243,55 €

Options : montant(s) à ajouter au total précédent

Carnet Bécasse	Chassadapt			
	Papier	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Assurance Responsabilité Civile		22,00 €	22,00 €	22,00 €

TOTAL global (à reporter par vos soins, en fonction des options choisies)